

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200705-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/05

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion service Eau et Assainissement 2019.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Président, soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant :

Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2019.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

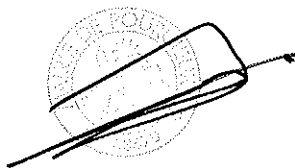
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2019 présenté par le comptable municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

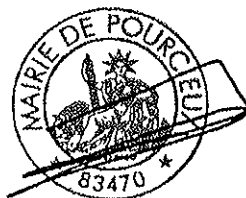
- Approuve le compte de gestion du service Eau et Assainissement pour l'exercice 2019 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020.
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200706-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/06

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL					
<i>En exercice</i>		<i>Présents</i>		<i>Représentés</i>	
19		15		4	
Suffrages exprimés		Pour	Contre	Abstentions	
17		17	0	0	

OBJET: Adoption du Compte Administratif 2019 – Eau et Assainissement.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif Eau et Assainissement,

Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif Eau et Assainissement,

Délibérant sur le Compte Administratif Eau et Assainissement de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif Eau et Assainissement et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2019 Eau et Assainissement, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 329 055,92 €
Réalisé : 295 443,20 €

Recettes :

Prévu : 329 055,92 €
Réalisé : 322 602,61 €

Investissement :

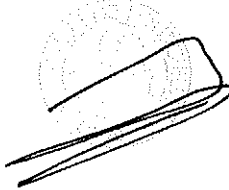
Dépenses :
Prévu : 1 470 879,49 €
Réalisé : 116 337,51 €

Recettes :
Prévu : 1 470 879,49 €
Réalisé : 120 350,76 €

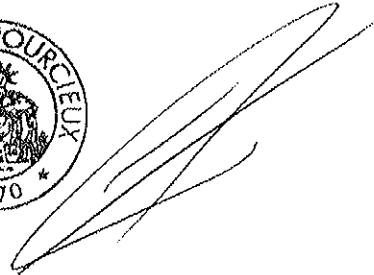
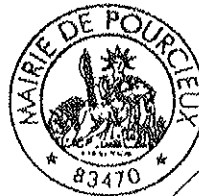
Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 27 159,41 €
Investissement : 208 350,03 €
Résultat global : 235 509,44 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président de séance,
Robert RIEU.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT du VAR

 ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

 CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
 Reçu en préfecture le 16/07/2020
 Affiché le 
 ID : 083-218300960-20200713-CNE20200707-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
 du Conseil Municipal
 N°CNE-2020/07/07

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés 19	Pour 19	Contre 0	Abstentions 0

OBJET : *Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 Eau et Assainissement avant intégration dans le budget général de la commune.*

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

Excédent d'investissement antérieur reporté204 336,78 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice4 013,25 €

Solde d'exécution cumulé.....208 350,03 €

Reste à réaliser au 31/12/2019

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement

} Pris en charge à la CAPV

Solde0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

Rappel du solde d'exécution cumulé208 350,03 €

Rappel du solde des restes à réaliser0,10 €

Excédent de financement total.....208 350,03 €

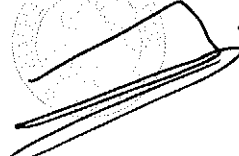
Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice27 159,41 €
 Résultat antérieur0,00 €
Total à affecter27 159,41 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT	0,00 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	0,00 €
- Sur-affectation complémentaire volontaire	0,00 €
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	27 159,41 €
B) DEFICIT	0,00 €
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	0,00 €

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en Sous-préfecture,
 le 16 juillet 2020
 et l'affichage en Mairie,
 le 16 juillet 2020
 Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200708-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/08

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Approbation du compte de gestion Commune 2019.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Héléne AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre Compte Administratif se trouve en concordance.

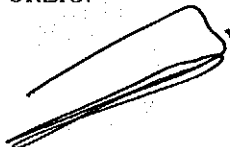
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 présenté par le comptable municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2019 établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, comptable municipal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200709-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/09

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
17	17	0	0

OBJET: Adoption du Compte Administratif 2019 Commune.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur Robert RIEU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Claude PORZIO, Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Robert RIEU pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte Administratif 2019, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 1 430 617,72 €

Réalisé : 1 293 555,94 €

Recettes :

Prévu : 1 430 617,72 €

Réalisé : 1 441 042,17 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 1 048 894,93 €
Réalisé : 816 827,41 €
Reste à réaliser : 232 067,25 €

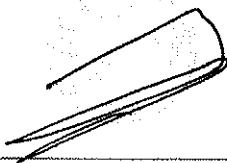
Recettes :

Prévu : 1 048 894,93 €
Réalisé : 604 045,52 €
Reste à réaliser : 139 275,10 €

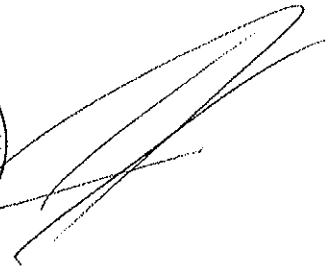
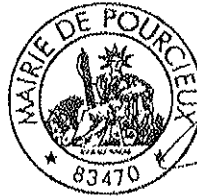
Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 147 486,23 €
Investissement : 256 999,94 €
Résultat global : 404 486,17 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président de séance,
Robert RIEU.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200710-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/10

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET: *Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 après intégration des résultats du budget Eau et Assainissement.*

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire

Excédent de fonctionnement antérieur reporté

Excédent d'investissement reporté.....674 118,61 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice -208 768,64 €

Solde d'exécution cumulé.....465 349,97 €

Reste à réaliser au 31/12/2019

Dépenses d'investissement232 067,25 €

Recettes d'investissement139 275,10 €

Solde -92 792,15 €

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2019

Dépenses d'investissement232 067,25 €

Recettes d'investissement139 275,10 €

Excédent de financement total.....372 557,82 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 174 645,64 €


Résultat antérieur

Total à affecter 174 645,64 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

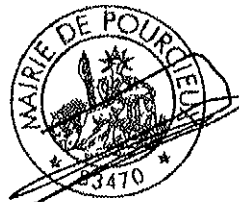
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2020	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)	
- Sur-affectation complémentaire volontaire	113 386,23 €
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)	61 259,41 €
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)	

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en Sous-préfecture,
 le 16 juillet 2020
 et l'affichage en Mairie,
 le 16 juillet 2020
 Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200711-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/11

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : *Transfert des résultats de clôture 2019 du budget Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.*

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

CONSIDERANT que la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences Eaux et Assainissement aux Communautés d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020,

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les compétences seront exercées par la CAPV dans le cadre de conventions de gestion avec ses communes membres,

CONSIDERANT le vote du Compte Administratif 2019 du budget assainissement de la commune de Pourcieux,

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement de la commune de Pourcieux à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, il est admis que les résultats budgétaires de ce budget qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou en partie à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et de la commune de Pourcieux,

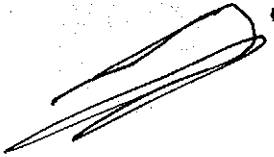
CONSIDERANT les résultats budgétaires de clôture 2019 du budget eau et assainissement sont définis comme suit :

- Résultat d'exploitation excédentaire de27 159,41 €
- Résultat d'investissement excédentaire de208 350,03 €

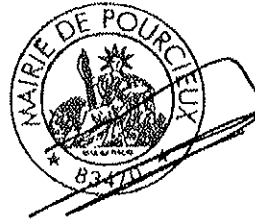
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte comme définit ci-dessous :
 - Résultat d'exploitation excédentaire de27 159,41 €
 - Résultat d'investissement excédentaire de208 350,03 €
- Dit que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 pour un montant de 27 159,41 euros,
- Dit que le transfert du solde positif d'exécution de la section d'investissement s'effectuera via l'émission d'un mandat sur le compte 1068 pour un montant de 208 350,03 euros,
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ces transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget de la commune de Pourcieux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200712-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/12

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Budget Primitif 2020 – Commune.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la Commune.

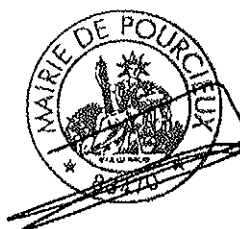
Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif 2020, décide de l'approuver à l'unanimité.

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	1 528 487,87 €	1 528 487,87 €
SECTION INVESTISSEMENT	995 486,03 €	995 486,03 €
TOTAL	2 523 973,90 €	2 523 973,90 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-216300960-20200713-CNE20200713-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/13

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Budget Primitif annexe 2020 – Eau potable.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

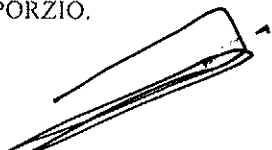
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe 2020 Eau potable.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif annexe 2020 Eau potable, décide de l'approuver à l'unanimité.

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	348 980,50 €	348 980,50 €
SECTION INVESTISSEMENT	26 500,00 €	26 500,00 €
TOTAL	375 480,50 €	375 480,50 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200714-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/14

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Budget Primitif annexe 2020 – Assainissement collectif.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe 2020 Assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Budget Primitif annexe 2020 Assainissement collectif, décide de l'approuver à l'unanimité.

BALANCE GENERALE

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	208 256,00 €	208 256,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	72 808,00 €	72 808,00 €
TOTAL	281 064,00 €	281 064,00 €

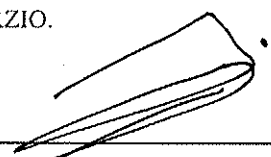
Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 16 juillet 2020

et l'affichage en Mairie,

le 16 juillet 2020

Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 083-218300960-20200713-CNE20200715-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/15

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Subventions aux associations 2020.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

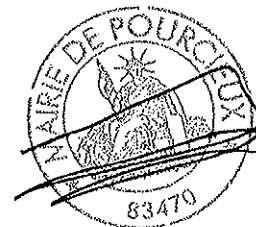
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs associations sollicitent l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour mener à bien leurs activités et leurs actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 5 720,00 € :
 - 2 200,00 € à l'association « Tennis club de Pourcieux »,
 - 3 000,00 € à l'association « Comité des fêtes »
 - 400,00 € à l'association « l'amicale des sapeurs pompiers »,
 - 120,00 € à l'association « ADAMAVAR »,
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire la dépense à l'article 65748 du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200716-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/16

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Produits irrécouvrables – Demandes d'admission en non valeur.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable de la commune ne peut recouvrer certains titres de recettes et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation ou le refus de l'irrécouvrabilité de ces produits suivants :

- Dette OLIVEIRA Jérôme pour un montant de 24 294,35 euros (charge à étaler sur 10 ans suivant le tableau ci-dessous) :

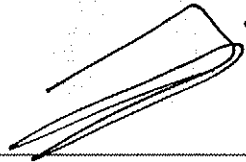
Somme à étaler : (mandat 6812 (042) & titre 4818 (040))	24 294,35 €
2020	2 429,44 €
2021	2 429,44 €
2022	2 429,44 €
2023	2 429,44 €
2024	2 429,44 €
2025	2 429,44 €
2026	2 429,44 €
2027	2 429,44 €
2028	2 429,44 €
2029	2 429,39 €

- Dette PIEVAUX Roger pour un montant de 88,87 euros

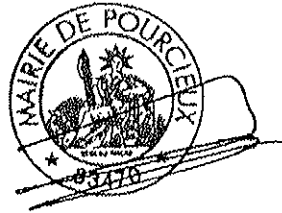
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'admission en non valeur des produits irrécouvrables décrits dans l'exposé ci-dessus,
- Mandate Monsieur le maire pour prévoir les dépenses et recettes au budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200717-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/17

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Apuration budgétaire cautions tennis.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'anciennes cautions (2002 à 2007) concernant les « badges » tennis n'ont jamais été remboursées, car les badges n'ont pas été rendus.

Monsieur le comptable de la commune demande d'apurer budgétairement les comptes concernés pour un montant de 740,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'apurer budgétairement les comptes 165 en dépenses et 7788 en recettes pour un montant de 740,00 euros,
- Mandate Monsieur le maire pour inscrire les sommes au budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200718-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/18

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour le projet de création du parking « Lou Claou ».

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un nouveau parking afin de satisfaire les besoins de stationnement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet de parking « Lou Claou » et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2020,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Le Maire,
Claude PORZIO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200719-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/19

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

**OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
pour le projet de Vidéo protection.**

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

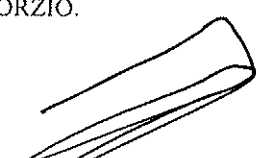
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper la commune de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet d'équiper la commune de vidéo protection et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible à la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'année 2020,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200720-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/20

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents		Représentés
19	15		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Var pour le projet de vidéo protection.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

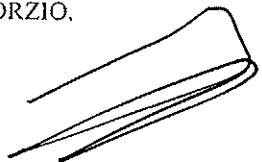
Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper la commune de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

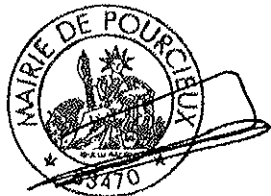
- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet d'équiper la commune de vidéo protection et demander l'attribution d'une subvention la plus large possible au Département du Var pour l'année 2020,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,
le 16 juillet 2020
et l'affichage en Mairie,
le 16 juillet 2020
Le Maire,
Claude PORZIO,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.




REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT MAXIMIN

Envoyé en préfecture le 16/07/2020
Reçu en préfecture le 16/07/2020
Affiché le 
ID : 083-218300960-20200713-CNE20200721-DE

COMMUNE DE POURCIEUX

Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
N°CNE-2020/07/21

SEANCE du 13 juillet 2020

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	
19	15	4	
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
19	19	0	0

OBJET : Demande de fonds de concours communautaire à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour le projet de vidéo protection.

L'an deux mille vingt et le treize juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 7 juillet 2020, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Claude PORZIO, Maire.

Présents : Robert RIEU – Virginie BASSO – Isabelle CAGIATI – Jean-Raymond NIOLA – Jean-Paul DANIEL – Bernard PERIZZATO – Hélène AUDIFFREN – Philippe ANDRE – Claude GARINEAUD – Mathieu MEGARDON – Christian FABRE – Christophe PALUSSIÈRE – Carole GENOUX – Isabelle MAILLY-JOUBERT.

Procurations : Gilles-Olivier PAYAN représenté par Robert RIEU – Renée SALVATORI représentée par Claude PORZIO – Cécile FERNANDEZ représentée par Mathieu MEGARDON – Olivia FLORENT représentée par Isabelle CAGIATI.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper la commune de vidéo protection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser le projet d'équiper la commune de vidéo protection et demande l'attribution d'un fonds de concours communautaire le plus large possible à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'année 2020,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision et inscrire les recettes et les dépenses aux chapitres correspondants du budget communal.


Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-préfecture,

le 16 juillet 2020

et l'affichage en Mairie,

le 16 juillet 2020

Le Maire,
Claude PORZIO.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claude PORZIO.

